

Compte rendu du Comité Syndical du lundi 20 février 2017 à 20 h 30
Salle des fêtes de Rioux Martin

Communes	Délégués titulaires	Titulaires Présents	Excusés ayant donné procuration à :	Délégués suppléants	Suppléants présents	Participent aux délibérations
AIGNES et PUYPEROUX	M. Laurent BERTEAU			Mme. Myriam HUGUET		
AUBETERRE sur DRONNE	M. Jean Paul LAFRAIS	x		M. Xavier ORAIN		
BARDENAC	M. Bernard BERTON	x		M. Michel MAZURIE		
BAZAC	M. Régis CHALARD	x		Mme. Nelly CHADEFAUD		
BELLON	M. Joël JARNY	x		M. Laurent MONTIGAUD		
BOISNE-LA TUDE	Mme Lysiane BOUGON-CELERIER	x		M. Francis BROUANT		
BORS de MONTMOREAU	M. Yves DUPUY			M. Pascal BOURDIGEAUD		
BONNES	M. Stéphane BEGUERIE	x		M. Jean Claude FAURE		
BRIE sous CHALAIS	M. Olivier RIVALAN	x		M. Fabrice BORDE		
BROSSAC	M. Jean Pierre CHARBONNIER	x		Non désigné		
CHALAIS	M. Joël MOTY	x		M. Michel DUBREUIL		
CHALAIS	M. Marc DUFLOT	x		-		
CHAMADELLE	M. Sophie BLANCHETON			M. Gérard MUSSOT	x	x
CHATIGNAC	M. Daniel BOUCHERIE			Mme. Murielle PETIT		
COURGEAC	M. Michel ROUSSELIERE	x		M. Francis GALTEAU		
COURLAC	M. Ludovic MELUN			M. François DI VIRGILIO		
COUTRAS	M. Michel FOULHOUX	x		Mme Véronique DI CORRADO		
COUTRAS	Mme Sylvie BOISSEL	x				
CURAC	M. Noël GEORGES			M. GELINEAU YVON		
JUIGNAC	M. Christophe PETIT	x		M. Christian DEPIE-FORT		
LA BARDE	M. Laurent POINEAU			M. Jean Michel ROUX		
LAGORCE	M. Berand DUDZIAK	x		M. PAREJA Jean Pierre		
LAPRADE	M. Cyril BRARD	x		M. Bernard CHAUVIT		
Les EGLISOTTES	M. Bernard NADEAU	x		M. Francis GARETON		
Les EGLISOTTES	M. Bernard GUILLEMOT	x				
Les ESSARDS	M. Laurent ESCLASSE	x		M. Joël LABROUSSE		
Les PEINTURES	M. Bruno BERTEAU			M. Wilfrid NERI	x	x
MEDILLAC	M. Philippe FOUGA	x		Mme. Françoise TARDE		
MONTBOYER	M. Dominique CHAUMET			M. Michel DUBOIS		
MONTIGNAC le COQ	M. Alain DESERT			M. Damien HERY		
MONTMOREAU SAINT CYBARD	M. Bernard HERBRETEAU	x		M. Jean Claude CHAUMET		
NABINAUD	M. Pierre BROUILLET			M. Régis STEFANIAK	x	x
ORIVAL	M. Daniel ROUSSE			M. Louis DUMAS		
PILLAC	Mme. Géraldine BOUILLON	x		M. Denis AUDOIN		
RIOUX-MARTIN	M. Joël BONIFACE	x		M. Adrien CHADEFAUD		
ROUFFIAC	M. Jean Marie RIBEREAU	x		M. Jean Pierre VINCANT		
SAINT AIGULIN	M. Patrice PELET	x		M. ALAIN CHIRON		
SAINT AIGULIN	M. Jean Pierre GOUZILH	x		-		
SAINT AMAND de MONT.	M. Michel PAUL-HAZARD	x		M. Loïc SEGUIN		
SAINT-AVIT	M. Michaël PASQUIER	x		M. Fabrice GUITARD		
SAINT-EUTROPE	M. Vincent FROUGIER			M. Thierry BRUNO		
SAINT-LAURENT de BELZAGOT	Mme Dominique BLANLOEUIL			Mme Corinne BILLONNET		
SAINT-MARTIAL de MONT.	Mme Martine VAN LECKWYCK - CATRY			M. Loïc CIMETIERE		
SAINT QUENTIN de Chalais	M. Thierry JAUVIN	x		M. Alexandre DOUSSAINT		
SAINT-ROMAIN	M. Dominique LE GRELLE			M. William RICHARD	x	x
SAINT SEVERIN	M. Christian MARCADIER	x		M. Patrick BENOIT		
YVIERS	Mme GEIMOT Nicole	x		Mme CABROL Claudia		
Totaux		31	1		4	4

Date de la convocation : 09 février 2017 - Quorum : 24

Nbre total de délégués titulaires : 47 - Nbre de délégués titulaires présents : 31

Nbre total de délégués suppléants : 43 - Nbre total de délégués suppléants présents : 4

Nbre total de délégués suppléants ayant pris part au vote : 4

Nbre total de pouvoirs : 0

Nbre de votants : 35

Assistaient à la séance :

- M. PANNETIER Gaël, technicien principal 2^e classe en charge de la mission milieux aquatiques, responsable des services
- M. HOSPITAL Pierre Antoine, adjoint technique
- Mme NADAUD Géraldine, adjointe administrative
- Mme AUBRIT Marie-Claire, Maire de Saint-Félix
- M. ARNOUD Alain, adjoint à la Mairie de Saint-Christophe-de-Double
- M. VARAILLON-LABORIE, Maire de Boisé-la-Tude
- M. BORDE Pierre, Maire de Boscamnant,
- M. BERTEAU Rémi, Maire de Saint-Martin-de-Coux
- M. BARBOT Jean-Pierre, Vice-président à la CDC des 4B
- M. AMBAUD Jean-Yves, Vice-président à la CDC Lavalette Tude Dronne
- Mme BEAUVAL Anne, Trésorière de Chalais

Ordre du jour :

- Validation du compte rendu du comité syndical du 19 décembre 2016
- Finances : débat d'orientation budgétaire 2017
- Compétence de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) :
 - ✓ Présentation du travail réalisé par la commission de révision des statuts
 - ✓ Compte rendu de la réunion du 17 février 2017 avec les 4 EPCI à FP du territoire
- Bilan des actions et des travaux 2016
- Questions divers

Proposition modification ordre du jour, et rajout des points suivants :

- Etude pour la continuité écologique du barrage de Coutras,
- Présentation du site Natura 2000 « Vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle » - positionnement du syndicat pour l'animation,
- Lutte contre le ragondin et soutien aux GDON du territoire du syndicat.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, valide l'ajout des 3 sujets listés ci-dessus, à l'ordre du jour de la présente réunion.

Introduction :

M. Joël BONIFACE, Président du syndicat, constate que le quorum est atteint, le comité syndical peut délibérer valablement. Il remercie les Communautés de Communes présentes, ainsi que les communes encore non adhérentes au syndicat. Il remercie également Mme Anne BEAUVAL, trésorière de Chalais de sa présence et de sa présentation.

Débat d'orientation budgétaire (DOB)

M. Le Président expose à l'assemblée qu'en raison de la fusion des syndicats du Sud Charente et de la Dronne aval au 01/01/16, nous avons l'obligation de réaliser un débat d'orientation budgétaire (DOB), une première pour le syndicat. 1^{ère} étape du cycle budgétaire, le DOB doit se dérouler dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget primitif (BP), qui interviendra le 30/03/17. Le document ci-joint a été réalisé pour servir de base aux échanges du Comité Syndical. Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président invite le Comité Syndical à tenir son DOB, afin d'examiner les grandes orientations qui présideront à l'élaboration du BP 2017. Le Comité Syndical prend acte de la présentation du DOB présentant le bilan de l'année 2016 et les perspectives pour 2017.

RESOLUTION : *Après avoir entendu l'exposé de M. le Président et de Mme la Trésorière de Chalais, chacun a pu s'exprimer librement sur les propositions émises et formuler une opinion. Le Comité Syndical a donc pris acte de la présentation du DOB et des conclusions du rapport, présenté ci-dessous.*

CONTEXTE REGLEMENTAIRE :

La tenue du DOB est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 hab., leurs établissements publics administratifs et **les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 hab.** (notre cas avec la commune de Coutras). **L'organe délibérant doit, au cours des 2 mois précédant le vote du budget, tenir un DOB sur les orientations générales de ce budget. Ce débat a pour objet de préparer l'examen du budget. Il participe à l'information des élus et peut également jouer un rôle important en direction des habitants.**

Le DOB constitue un exercice de transparence vis-à-vis de la population, même si cette participation reste soumise au bon vouloir des intéressés. Selon la jurisprudence, la tenue du DOB constitue une formalité substantielle, ce qui a pour conséquence que la délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entaché d'illégalité.

Afin de pouvoir utilement débattre des orientations générales du budget, les membres de l'organe délibérant doivent disposer d'une information complète et suffisamment détaillée. A cet effet, conformément au CGCT les membres de l'organe délibérant doivent être destinataires, préalablement à la séance au cours de laquelle se tiendra le DOB, d'une note explicative de synthèse. La présente note a pour objet de vous présenter les différents éléments permettant de débattre des orientations budgétaires pour l'année 2017. Conformément à l'article L 2312-1, ce rapport doit présenter les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette, l'évolution des dépenses et des effectifs, notamment sur les dépenses de personnel, les avantages en nature et le temps de travail du personnel. Une délibération spécifique prend acte du débat. La mise en ligne de ces informations doit être effectuée sur le site du syndicat. Cette note a été réalisée dans l'esprit de la loi.

Le vote du budget primitif 2017 aura lieu le jeudi 30 Mars 2017 à la salle des fêtes de Rioux Martin.

1°) PRESENTATION FINANCIERE SIMPLIFIEE DU SIAH DES BASSINS TUDE ET DRONNE AVAL PAR Mme Anne BEAUVAL, Trésorière de Chalais – analyse des exercices 2012 à 2016.

La section de fonctionnement, évolution des charges et produits. Variations liées essentiellement à l'exercice 2014 (+ de dépenses mais + de recettes également). Diminution des masses dépenses et recettes simultanées : adaptation à la gestion et au fonctionnement du SIVU AH et répartition modifiée dans les natures de charges et produits.

Les dépenses de fonctionnement en quelques chiffres :

- dépenses de personnel : 65 %
- contingents et participations : 3 %
- charges financières de la dette : 6 %
- autres charges : 26 %

Evolution des dépenses sur 5 ans :

Les recettes de fonctionnement en quelques chiffres :

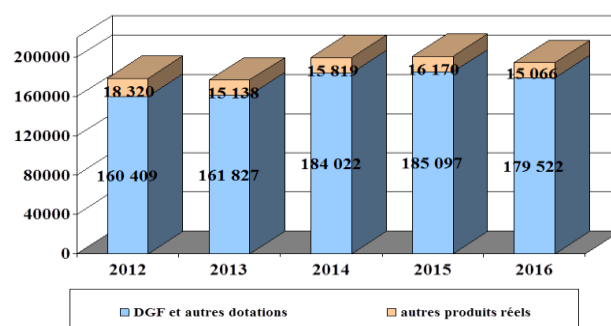
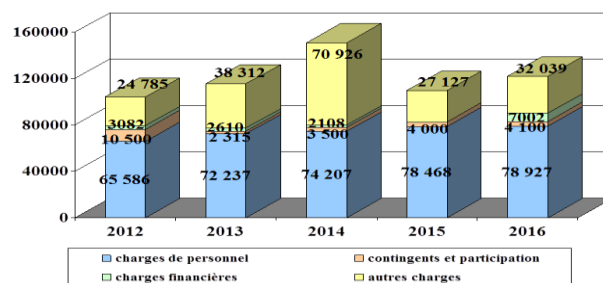
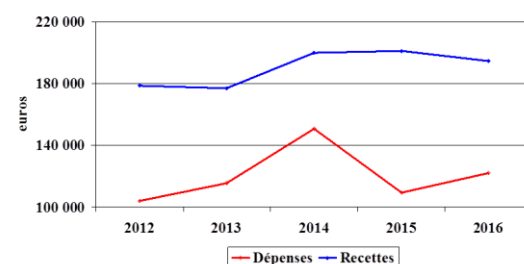
- dotations 92 % subventions et participations des communes et des partenaires financeurs : État, département, Région, divers
- autres recettes 8 %

Evolution des recettes sur 5 ans :

Le Coefficient d'autofinancement courant, permet d'apprécier la souplesse de gestion et les marges de manœuvre d'une collectivité.

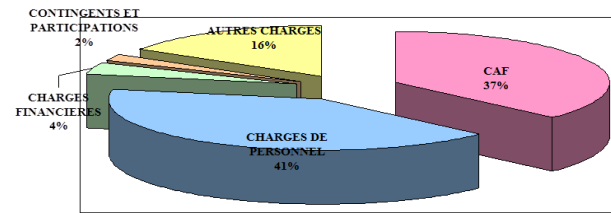
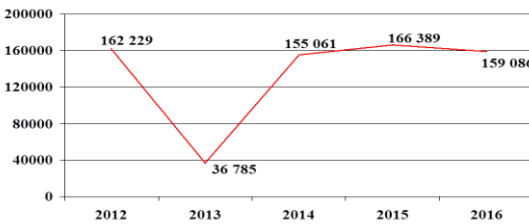
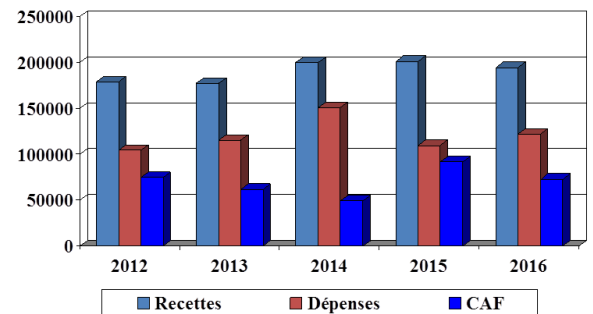
C'est un Indicateur de gestion pour le Syndicat. L'année 2016 : la gestion est saine car les recettes couvrent les charges avec un ratio de rigidité 42%. De manière générale, les charges et remboursement de dettes sont couverts par les produits et induisent un CAC aux alentours de 86% pour le SIAH. Il est souhaitable de se situer en dessous de 86%.

Capacité d'autofinancement et résultat d'exécution : La Caf est une composante du résultat d'exécution de la section de fonctionnement. Le calcul de la CAF ne prend pas en compte : les provisions pour risques et charges et les amortissements et autres opérations d'ordre. La CAF brute est formée par l'excédent dégagé entre recettes et dépenses de fonctionnement sur les opérations réelles. Elle Permet de couvrir le remboursement du capital des emprunts (dépense d'investissement).



	2012	2013	2014	2015	2016
C.A.F. brute	74 777 €	61 491 €	49 100 €	91 672 €	72 520 €
C.A.F. nette	57 891 €	47 894 €	42 901 €	85 217 €	27 807 €
Financement propre	201 479 €	157 448 €	96 510 €	238 801 €	205 126 €
% CAF brute / P.F.	42,0 %	35,0 %	25,0 %	46,0 %	37,0 %

La CAF nette est ce qui reste au Syndicat après le remboursement de l'année en capital des emprunts. Elle permet de financer des dépenses d'équipement et d'accroître les ressources propres (fonds de roulement). En moyenne sur les 5 dernières années, la CAF se situe à 37 %. Elle varie d'une année à l'autre en raison du décalage entre les recettes et les dépenses, et de l'évolution différenciée entre recettes et dépenses.



Les dépenses d'investissement :

Utilisation des produits de fonctionnement :

ACTIF		PASSIF	
Immobilités	4 050 402	Subventions, dotations, réserves	4 425 180
Stocks et créances	18 855	Dettes financières	0
Trésorerie	359 275	Dettes fournisseurs, sociales	3 349
			FDR = 374 778
			BFR = 15 506
			Trésorerie = FDR - BFR = 359 275

Le Compte de bilan : au 31/12/16, la photographie des comptes de bilan du Syndicat avec 3 indicateurs :

- Le fonds de roulement,
- le besoin en fonds de roulement,
- la trésorerie.

L'endettement du syndicat : plus de dettes financières au 31/12/2016 et 1 emprunt qui a été soldé en remboursement avril 2016 (SIAH DRONNE).

Conclusions :

- le Syndicat n'est plus endetté.
- L'analyse fait apparaître une bonne santé financière, pour tous les ratios étudiés.
- Il dispose d'un volume de trésorerie lui permettant de faire face au décalage entre les dépenses et les recettes

2°) BILAN FINANCIER DE L'ANNEE 2016

Sous réserve de l'affectation des résultats de l'exercice 2016, qui interviendra lors du vote du compte administratif de l'exercice et sous réserve de la vérification avec les services du Trésor Public, le résultat provisoire est le suivant :

Investissement :

- Recettes : 185 409.55 €
- Dépenses : 203 798.72 €
- Résultat : - 18 389.17 €

Fonctionnement :

- Recettes : 255 683.29 €
- Dépenses : 131 253.76 €
- Résultat : + 124 429.53 €

Le résultat fait donc apparaître un excédent pour l'exercice 2016 de l'ordre de + 106 040.36 €.

Résultats auxquels il faut rajouter le résultat de clôture de l'exercice précédent de 2015 : 135 999.26 € en investissement et 132 740 € en fonctionnement. **L'excédent de fonctionnement restant à reporter sur l'exercice 2017 est de 257 169.53 €. L'excédent d'investissement restant à reporter sur l'exercice 2017 est de 117 610.09 €**

Si le syndicat a de tels niveaux d'excédents cette année, par rapport aux taxes communales, c'est pour partie grâce à la fusion avec le syndicat de la Dronne aval et à son apport en trésorerie.

3°) GESTION DE LA DETTE

L'emprunt contracté par le SIAH du bassin de la Dronne (Coutras) a été remboursé par anticipation le 01/04/16. Ce remboursement anticipé a représenté 44 712.95 € de capital restant dû, de 1 842.17 € d'intérêts, de 4 732.46 € d'indemnité de remboursement anticipé et de 500 € d'intérêts de retard par rapport à l'échéance du 01/01/16.

Depuis le 02/04/16, le SIAH des bassins Tude et Dronne aval n'a plus de dettes et plus d'emprunts en cours.

4°) PERSONNEL

Année 2016 :

Suite à la fusion du SIAH du Sud Charente, bassins Tude et Dronne avec le SIAH du bassin de la Dronne au 01/01/16 et pour répondre aux besoins administratifs croissants liés à la taille du nouveau syndicat et aux programmes de travaux engagés différents moyens humains ont été mobilisés :

- **Une adjointe administrative de la fonction publique territoriale** : Géraldine NADAUD a été recrutée le 01/10/16 à 5 h / semaine.
- **Une convention de mise à disposition de service a également été signée avec la commune de RIOUX-MARTIN** pour une mise à disposition de services, 5 h / semaine pour 400 €/mois, soit un total de 10 heures de secrétariat par mois en plus, depuis le 01/10/16. Coût pour l'année 2016 soit 3 mois : 1 200 €.
- **La convention de mise à disposition de service a été signée avec la Mairie de CHALAIS**, pour les paies, la comptabilité et la gestion des dossiers du personnel. Elle a été signée au 01/04/16. Coût pour l'année 2016 : 9/12 d'année = 2 162 €. Les bases des coûts horaires liées aux deux conventions de mise à disposition de personnel sont les mêmes.
- Parmi les **4 stagiaires accueillis en 2016**, une stagiaire, Marion VILLEGER, a travaillé 6 mois au syndicat, dans le cadre d'un mémoire pour son MASTER 2 sur le PPG de la Dronne aval. Elle a été rémunérée 3 102.20€ + 168.50€ de frais de déplacements pour la durée totale de son stage.

Tableau des agents année 2016

NOM	Prénom	Grade	Poste	Date de recrutement	Temps de travail	Rémunérations brutes	Indemnités brutes	
FILIERE TECHNIQUE								
PANNETIER	Gaël	Technicien principal de 2° classe, catégorie B	Technicien milieux aquatiques Responsable des services	04/12/2000	35 h	34 231 €	ISS et PSR 6660 € + 1700€ d'astreintes	
HOSPITAL	Pierre-Antoine	Adjoint technique de 2° classe, catégorie C	Agent technique d'entretien de rivières	01/10/2013	35 h	27 161 €	IAT 1960 € + 1700€ d'astreintes	
FILIERE ADMINISTRATIVE								
NADAUD	Géraldine	Adjointe administrative principale de 2° classe, catégorie C	Adjointe administrative	01/10/2016	5 h + 5 h / convention mise à dispo. / Rioux-Martin	961.38 €	-	
Convention de mise à disposition de services Mairie de Rioux Martin secrétariat technique						5h/s sur 3 mois	1200€	
Convention de mise à disposition de services Mairie de Chalais pour les paies, la comptabilité et dossiers des agents						3 h/s sur 9 mois	2162 €	

Financement des postes pour l'année 2016

Taux de subventions : 71.84 %

Suivi annuel du bassin versant de la Tude et de la Dronne aval par le technicien milieu aquatiques et par d'adjoint technique territorial pour l'année 2016 (Salaire et charges + dépenses de fonctionnement et d'investissement liées aux postes)			
Dépenses TTC		Recettes	
Technicien milieux aquatiques	56 500 €	Agence de l'Eau	46 185 €
Adjoint technique	31 500 €	Région Nouvelle Aquai.	6 500 €
		Département 16	10 537.50 €
		Autofinancement	24 777.50 €
TOTAL	88 000 €	TOTAL	88 000 €

Prévisions pour l'année 2017 :

Tableau des agents année 2017

Propositions :

* Mutualisation de service avec la Mairie de Chalais pour le poste d'assistant prévention des risques professionnels.

* Proposition d'augmentation du temps de secrétariat en concertation avec la commune de Chalais = passage de 3 à 4.5 / heures par semaine pour 4815 € / an.

Accord du Comité Syndical.

NOM	Prénom	Date d'entrée collectivité	Grade	Poste	Date de nomination	Temps de travail	Rémunération brutes	Indemnités	
FILIERE TECHNIQUE									
PANNETIER	Gaël	04/12/2000	Technicien principal de 2° classe, catégorie B Proposition d'avancement de grade suite obtention examen professionnel =Ingénieur territorial, catégorie A	Responsable des services	01/0/2017	35 h	35600€	ISS et PSR 7500€ + astreintes 1700€	
HOSPITAL	Pierre-Antoine	01/10/2013	Adjoint techn. de 2° classe, catégorie C	Technicien milieux aquatiques	01/0/2017	35 h	28000€	IAT 2800€ + astreintes 1700€	
FILIERE ADMINISTRATIVE									
NADAUD	Géraldine	01/10/2016	Adjointe adm. principale de 2° classe, catégorie C	Adjointe administrative	01/0/2017	8 h/s	6800€	IAT 1000€	
Convention de mise à disposition de services Mairie de Rioux Martin secrétariat technique							5h/s	4800€/an	
Convention de mise à disposition de services Mairie de Chalais pour les paies, la comptabilité et dossiers des agents							3h/s	3120 €/an	

Financement prévisionnel des postes pour l'année 2017

Suivi annuel du bassin versant de la Tude et de la Dronne aval pour l'année 2017			
Dépenses TTC		Recettes	
Techniciens milieux aquatiques (2)	93 200 €	Agence de l'Eau	60 000 € + 16500 € /5 ans
Secrétaire technique = Forfait 340h/an	6 800 €	Région Nouvelle Aquai.	18 640 €
Barque	3 000 €	Département 16	5 500 €
Renouvel. véhicule tout terrain	30 000 €	FCTVA (barque + 4*4)	4 429 €
		Autofinancement	27 931 €
TOTAL	133 000 €	TOTAL	133 000 €

L'animation et le suivi des cours d'eau des bassins Tude et Dronne aval, pour l'année 2017, ont été approuvés par délibération du Comité Syndical du 19/12/16 (n°43/2016 et 42/2016). Subventions en cours d'instruction : 60 à 80%

5°) ENGAGEMENTS PLURIANNUELS / PPG 2016-2026

Depuis 2013 de nombreuses réunions ont eu lieu afin de mettre en place un véritable dialogue territorial dans le but de produire un programme pluriannuel de gestion (PPG) partagé par les acteurs du territoire. Le bureau d'études GEODIAG a été missionné en septembre 2014 pour réaliser ce projet de PPG concernant 410 km de berges et 35 ouvrages mobiles en lien avec le personnel du syndicat. Ce programme sera réalisé en 10 tranches, chaque tranche se divise en plusieurs actions et postes de dépenses : le traitement de la ripisylve sur l'ensemble des cours d'eau, la restauration hydromorphologique la continuité écologique, la restauration d'annexes hydrauliques, le traitement sélectif des embâcles, le traitement de la Jussie, la communication et la sensibilisation, les points d'abreuvement hors du lit mineur, les actions de soutien d'étiage, le piégeage de ragondins et l'étude spécifique sur la retenue d'Aubeterre. Ce programme, ainsi élaboré a été estimé à **2 045 000 € HT pour les actions liées à l'investissement à 1 200 000 € TTC correspondant à l'animation du programme au travers de 2,5 ETP de personnel**. Ce programme, qui engage le syndicat de 2016 à 2026, fera l'objet d'une demande de subventions, chaque année, auprès de l'Europe, de l'Etat, de l'Agence de l'Eau, de la Région et des départements (16, 17 et 33). Il a été approuvé par le comité syndical, lors de la réunion du 07/12/15 (délib. n° 470).

Détail du coût du PPG 2016 – 2026 :

Capacité de financement du syndicat :

le reste à charge pour le PPG Tude Dronne Charentaise est estimé à 92 000 € annuels (avec 70% de subventions) pour couvrir l'ensemble du programme (920 000 € sur l'ensemble du programme décennal). Il faut rajouter à ces dépenses d'autres, liées à des études, à des travaux et à des investissements, ainsi qu'à des frais de fonctionnement non pris en compte dans ce programme :

- Autre frais fonctionnement :

30 000 €, non subventionné sur 130 000 € de frais de fonctionnement prévus en 2017 + 20 000 € d'autofinancement sur le fonctionnement subventionné à 80% soit un total de 50 000 €.

- Investissement : Les autres dossiers qui sont subventionnés (études, travaux et investissements), le sont entre 60 et 80%, les 30% en moyenne restant sont donc à charge du syndicat soit environ 20 000 €.

Soit un total de reste à charge pour le syndicat de : 92 000 € (PPG) + 50 000 € (fonctionnement) + 20 000 € (autres investissements, travaux et études) = **162 000 € de dépenses**. Pour rappel les contributions communales représentent en 2016 = **100 000 €**. Les années 2016 et 2017 sont des années « charnières » entre l'ancien PPG et le « rythme de croisière » du nouveau. De ce fait beaucoup de dépenses et d'opérations sont engagées budgétairement mais ne sont pas encore toutes mises en œuvre sur le terrain. **Les besoins en autofinancement du SIAH sont aujourd'hui supérieurs à sa capacité actuelle**. Le syndicat possède malgré tout pour le moment une trésorerie saine, 257 169.53 € d'excédent de fonctionnement pour 2017, qui permet de faire les avances de trésorerie nécessaires pour compenser le décalage entre la réalisation des travaux et le solde des subventions. Le recours à l'emprunt peut être également envisagé pour certaines opérations.

	Montant H.T.	Récupération des coûts	Reste à Charge SIAH		
			40%	30%	20%
A - Traitement de la ripisylve et restauration hydromorphologique					
A1- Traitement sélectif de la ripisylve	650 000		260 000	195 000	130 000
A2- Restauration hydromorphologique	300 000		120 000	90 000	60 000
<i>Sous total A</i>			<i>380 000</i>	<i>285 000</i>	<i>190 000</i>
B - Continuité écologique					
B1- Continuité écologique Ouv L2 (9)	565 000	3 ouvrages à 100% de sub	160 000	120 000	80 000
B2- Continuité écologique Ouv Hors L2 (25)	200 000		80 000	60 000	40 000
<i>Sous total B</i>			<i>240 000</i>	<i>180 000</i>	<i>120 000</i>
C - Autres actions					
C1- Restauration d'annexes hydrauliques	50 000		20 000	15 000	10 000
C2- Traitement sélectif des embâcles	30 000		12 000	9 000	6 000
C3- Traitement de la Jussie	80 000		32 000	24 000	16 000
C4- Communication et sensibilisation	30 000		12 000	9 000	6 000
C5- Points d'abreuvement hors lit mineur	40 000		16 000	12 000	8 000
C6- Actions de soutien d'étiage	40 000		16 000	12 000	8 000
C7- Piégeage ragondin	40 000		16 000	12 000	8 000
C8- Etude spécifique retenue Aubeterre	20 000		8 000	6 000	4 000
<i>Sous total C</i>			<i>132 000</i>	<i>99 000</i>	<i>66 000</i>
<i>Sous total A+B+C</i>			<i>752 000</i>	<i>564 000</i>	<i>376 000</i>
D-Fonctionnement du SIAH					
2,5 ETP et frais de fonctionnement		1 200 000	480 000	360 000	240 000
Total du projet de PPG pour 10 ans			1 232 000	924 000	616 000
Par an			123 200	92 400	61 600

6°) RECETTES DU SYNDICAT

Comme notifié dans les statuts du syndicat, les dépenses de fonctionnement et d'investissement sont réparties entre toutes les collectivités adhérentes, au prorata **de la longueur de berges sur chaque territoire communal pour ½**, longueur qui prend en compte le linéaire des cours d'eau faisant l'objet d'une étude ou d'un programme de travaux placé sous la maîtrise d'ouvrage du syndicat et faisant l'objet d'une Déclaration d'Intérêt Général et **de la population de chaque commune adhérente pour ½**, proportionnelle à la superficie communale située dans le bassin versant de la Tude et/ou sur le bassin versant de la Dronne aval.

Proposition grille de répartition des charges pour 2017

COMMUNES	Linéaires avant 2012 BASSIN VERSANT TUDE : Tude et affluents. En mètres de berges	Nouveaux linéaires d'affluents de la Tude 2012 : En mètres de berges	Linéaires Dronne : En mètres de berges	Linéaires affluents Dronne : En mètres de berges	Longueur de berge (m) TOTAL (A)	(% A)	pop. bassin versant	Pop Totale (hab.) recensement JO 2013	Population Pop. bassin versant (nbre habitants)	(% B)	Statuts actuels	Taxes communales 2017
AUBETERRE	0	0	5 880	0	5 880	1,19	1,000	413	413	1,79	1,49	1487
BARDENAC	5 050	0	0	0	5 050	1,02	0,860	260	224	0,97	0,99	994
BAZAC	5 800	0	6 015	0	11 815	2,38	1,000	161	161	0,70	1,54	1541
BELLON	10 050	2 400	0	0	12 450	2,51	1,000	164	164	0,71	1,61	1611
Commune nouvelle de BOISNE LA TUDE (Chavenat)	12 600	0	0	0	12 600	2,54	1,000	225	225	0,97	1,76	1758
BONNES	0	0	16 000	6 960	22 960	4,63	1,000	399	399	1,73	3,18	3180
BORS	6 085	0	0	2 070	8 135	1,64	1,000	253	253	1,10	1,37	1369
BRIE SOUS CHALAIS	6 920	4 320	0	0	11 240	2,27	1,000	166	166	0,72	1,49	1493
BROSSAC	0	0	0	0	0	0,00	0,460	519	239	1,03	0,52	517
CHALAIS	22 470	2 350	0	0	24 820	5,01	1,000	1 904	1 904	8,25	6,63	6627
CHAMADELLE	0	0	8 875	7 020	15 895	3,21	0,9990	695	694	3,01	3,11	3107
CHATIGNAC	0	3 240	0	0	3 240	0,65	0,890	195	174	0,75	0,70	703
COURGEAC	13 500	2 340	0	0	15 840	3,20	1,000	206	206	0,89	2,04	2044
COURLAC	9 450	0	0	0	9 450	1,91	1,000	59	59	0,26	1,08	1081
COUTRAS	0	0	9 850	5 540	15 390	3,11	0,4800	8 447	4 055	17,56	10,33	10332
CURAC	5 600	0	0	0	5 600	1,13	1,000	123	123	0,53	0,83	831
JUIGNAC	13 465	0	0	600	14 065	2,84	1,000	396	396	1,71	2,28	2276
LAPRADE	0	0	13 450	6 520	19 970	4,03	1,000	237	237	1,03	2,53	2528
LES ESSARDS	0	0	3 430	6 360	9 790	1,98	1,000	200	200	0,87	1,42	1421
LA BARDE	0	0	7 100	8 965	16 065	3,24	1,0000	470	470	2,04	2,64	2639
LAGORCE	0	0	4 700	0	4 700	0,95	0,1530	1 726	264	1,14	1,05	1046
LES EGLISOTTES et CHALAURES	0	0	6 350	1 840	8 190	1,65	0,9998	2 307	2 307	9,99	5,82	5821
LES PEINTURES	0	0	7 250	0	7 250	1,46	1,0000	1 585	1 585	6,86	4,16	4163
MEDILLAC	7 200	0	1 500	0	8 700	1,76	1,000	160	160	0,69	1,22	1224
MONTBOYER	31 475	0	0	0	31 475	6,35	1,000	402	402	1,74	4,05	4046
MONTIGNAC Le COQ	0	0	0	1 570	1 570	0,32	1,000	135	135	0,58	0,45	451
Commune nouvelle de MONTMOREAU (Aignes et Px, St Laurent de B, St Amant, St Eutrope, Montmoreau)	76 450	0	0	0	76 450	15,43	0,956	2 750	2 629	11,38	13,41	13406
NABINAUD	0	0	4 300	2 550	6 850	1,38	1,000	96	96	0,42	0,90	899
ORIVAL	5 100	0	0	0	5 100	1,03	1,000	160	160	0,69	0,66	861
PILLAC	0	1 870	0	7 100	8 970	1,81	1,000	276	276	1,20	1,50	1503
RIOUX-MARTIN	15 700	0	0	0	15 700	3,17	1,000	245	245	1,06	2,11	2114
ROUFFIAC	0	0	0	4 610	4 610	0,93	1,000	124	124	0,54	0,73	734
SAINT AIGULIN	0	0	8 175	8 845	17 020	3,43	1,0000	1 945	1 945	8,42	5,93	5929
ST-AVIT	2 800	0	0	0	2 800	0,56	1,000	198	198	0,86	0,71	711
ST-MARTIAL	7 450	0	0	0	7 450	1,50	1,000	140	140	0,61	1,05	1055
St QUENTIN de Chalais	0	0	4 090	11 270	15 360	3,10	1,000	276	276	1,20	2,15	2147
ST-ROMAIN	3 000	950	0	5 430	9 380	1,89	1,000	563	563	2,44	2,17	2165
St SEVERIN	0	0	4 220	4 300	8 520	1,72	0,550	758	417	1,81	1,76	1762
YVIERS	14 600	630	0	0	15 230	3,07	0,800	512	410	1,77	2,42	2423
TOTAUX	274 745	18 100	111 185	91 550	495 580	100		29 850	23 092	100	100	100000

Evolutions au 01/01/18 en lien avec la Loi et la taxe GEMAPI

Au 01/01/18 la compétence GEMAPI sera une compétence obligatoire des communes mais sera transférée automatiquement aux établissements publics de coopération intercommunale dont elles font partie. Il n'y aura plus contributions communales en 2018. Ces taxes communales pourront être remplacées pour tout ou partie, par une taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. La mise en place de la taxe GEMAPI reste à libre décision des EPCI, sans mise en place de cette taxe, la compétence devra être financée sur les fonds propres des EPCI.

Cette taxe GEMAPI est :

- Facultative, pouvant être instituée par les EPCI à fiscalité propre,
- Plafonnée, à 40 € par habitant et par an,
- Le produit est affecté à un budget annexe spécial,
- La taxe doit être créée par délibération de l'EPCI avant le 1^{er} octobre (pour mise en œuvre en n+1).

Le produit de la taxe est réparti entre les assujettis aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises. Les services fiscaux répartissent la recette cible sur les taxes listées ci-dessus, proportionnellement aux recettes de chacune d'elles.

Le Comité Syndical, lors de la réunion du 19/12/16 (délibération n° 31/2016), a décidé :

- d'anticiper dans la mesure du possible la mise en place de la loi GEMAPI,
- de créer une commission qui aura la charge de travailler sur un projet de révision des statuts,
- d'associer à cette démarche toutes les communes présentes pour tout ou partie sur le bassin de la Tude ou sur le bassin de la Dronne aval sur les départements 17 et 33 et n'étant pas membres du syndicat,
- de réunir dès début 2017 les EPCI à fiscalité propre dont leurs territoires se trouvent dans le périmètre syndical (CDC Lavalette Tude Dronne, CDC de La Haute Saintonge, CDC des 4B et Communauté d'agglomération du Libournais) afin d'échanger les points de vues et de préparer l'avenir ensemble.

7°) INVESTISSEMENTS en cours et prévus pour 2017

OP 138 : Etude pour le Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) des bassins Tude et Dronne Charentaise :

Opération lancée en septembre 2014. L'étude pour le PPG sur le bassin versant de la Tude a fait l'objet d'une dernière délibération du Comité Syndical, du 22/09/14 (n° 449). C'est le bureau d'études GEODIAG qui a été choisi. Cette délibération valide également une demande de subventions auprès de l'Europe, l'Agence de l'Eau Adour Garonne, la Région, le

Département 16 et la Fédération de pêche. A ce jour, le PPG dans sa globalité est en d'instruction dans les services de l'état. Dépenses restants à réaliser en 2017 : 15 124 € et recettes restant à percevoir : 9 600 €.

OP 138 - étude pour le PPG de la Tude			
Dépenses TTC		Recettes TTC	
Mise à jour carto. et état des lieux	11 200 €	Agence de l'Eau	48 000 €
Etude hydromorpho.	59 640 €	GAL Pays Sud Charente	12 800 €
Autres frais	9 160 €	Autofinancement	19 200 €
TOTAL	80 000 €	TOTAL	80 000 €

OP 143 : Etude globale de bassin versant pour le Programme Pluriannuel de Gestion de la Dronne aval :

Opération lancée en avril 2016. L'étude pour le PPG sur le bassin versant de la Dronne aval a fait l'objet d'une dernière délibération du Comité Syndical, le 19/12/16 (n°35/2016). Suite à la commission consultative des marchés publics du

23/11/16, c'est le bureau d'études ARTELIA de Bordeaux qui a été choisi. Cette délibération valide également une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et des Départements 17 et 33 (dossiers envoyés en décembre 2016). Début de l'étude : janvier 2017.

OP 143 - Etude pour le PPG de la Dronne			
Dépenses prévisionnelles TTC		Recettes prévisionnelles	
Etude avec ARTELIA	29 940 €	Agence de l'Eau	18 436 €
+ frais liés à l'étude	10 060 €	Département 17	4 341 €
		Département 33	3 888.80 €
		FCTVA	5 468 €
		Autofinancement	7 866.20 €
TOTAL	40 000 €	TOTAL	40 000 €

OP 144 : Programme Pluriannuel de Gestion : Tude Dronne Charentaise : tranche 1 (2016/2017) :

Délibération n° 30/2016

du 23/03/2016. Subvention du Département acceptée, en attente des arrêtés de subvention de l'Agence de l'Eau Adour Garonne. **Début des travaux : 01/08/2016. Travaux finalisés le 30 décembre 2017.**

OP 144 – PPG 2016 – 2026 TR 1 – année 2016			
Dépenses TTC		Recettes	
Ripisylve	128 200 €	Département 16	32 266.23 €
Embâcles	9 600 €	Agence de l'Eau	72 789.60 €
Jussie	2 400 €	FCTVA	21 462 €
Communication	12 000 €	Autofinancement	30 482.17 €
Ragondins	4 800 €		
TOTAL	157 000 €	TOTAL	157 000 €

OP 145 : Programme Pluriannuel de Gestion : Tude Dronne Charentaise : tranche 2 (2017/2018) :

Délib. n° 34/2016 du 19/12/16. Dossiers de subventions déposés 22/12/16. **Travaux : Juillet 2017 à décembre 2018.**

OP 145 – PPG TR 2 – année 2017			
Dépenses TTC		Recettes sur ht	
Ripisylve	78 539 €	Département 16	18 000 € en instruction
Restauration hydro.	30 439 €	Agence de l'Eau	72 000 € en instruction
Continuité (hors liste 2)	12 000 €	Région Nouvelle Aqu.	2 400 € en instruction
Embâcles	3 600 €	FCTVA	19 867 €
Jussie	9 600 €	Autofinancement prévisionnel	33 071 €
Abreuvement	6 000 €		
Ragondins	5 160 €		
TOTAL	145 338 €	TOTAL	145 338 €

OP 146 : Continuité écologique sur les ouvrages de liste 2, OP 10, 15 et 18 :

Délibération n° 46/2016 du 19/12/2016. Ouvrages concernés :

- OP n° 10, pour le barrage de Bosseau, coût prévisionnel : 70 000 € HT-2018
- OP n° 15, pour le barrage du Bertheau, coût prévisionnel : 25 000 € HT-2018
- OP n° 18, pour le barrage de Pavillon, coût prévisionnel : 70 000 € HT-2017

Soit un total, pour la mise en conformité de ces 3 ouvrages, de 165 000 € HT.

Ces dépenses, inscrites en 2017 et 2018 en

fonctionnement, feront

exceptionnellement l'objet d'une demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne à hauteur de 100%. Dossiers de demande de subventions déposés le 22/12/16. Début des travaux : automne 2017 pour l'OP 18 sous réserve de la mise à jour réglementaire par la DDT 16.

OP 146 – continuité écologique			
OP 10 (barrage de Bosseau) + OP 15 (barrage du Bertheau) + OP 18 (barrage de Pavillon)			
Dépenses TTC		Recettes TTC	
Barrage Pavillon	84 000 €	Agence de l'Eau	165 000 €
Barrage de Bosseau	84 000 €	FCTVA	27 066 €
Barrage du Bertheau	30 000 €	Autofinancement	5 934 €
TOTAL	198 000 €	TOTAL	198 000 €

Matériel :

investissements pour 2017 :

Investissements			
Dépenses TTC		Recettes sur HT	
Véhicule tout terrain	30 000 €	Agence de l'Eau (subvention sur 5 ans)	16 500 €
Barque	3 000 €	Département 16	5 500 €
Matériel informatique	2 000 €	FCTVA	4 784 €
		Autofinancement	8 216 €
TOTAL	35 000 €	TOTAL	35 000 €

GEMAPI

Suite au dernier comité syndical, en date du 19/12/16, les élus du syndicat, ont voté la création d'un groupe de travail composé des élus du bureau, des représentants des communes non adhérentes à ce jour et des communes intéressées, de proposer de travailler sur les nouveaux statuts du syndicat, en lien avec la GEMAPI, afin que ces derniers soient validés au printemps 2017. Une première réunion a été organisée le 27/01/17. Une partie des communes non adhérentes au syndicat ont participé à cette réunion de travail et par la suite, certaines ont fait part de leur volonté d'adhérer par anticipation au syndicat. Une prochaine réunion doit finaliser ces statuts pour préciser la grille de répartition des charges, le nombre de délégués et le mode de représentativité des élus communautaires.

Comme prévu dans le calendrier prévisionnel, une réunion avec les 4 EPCI à FP a été organisée le 17/02/17. Ont assistés à cette réunion :

- Pour le syndicat : le Président, les 3 Vice-Présidents et le responsable des services.
- Pour les EPCI : la CDC Lavalette Tude Dronne avec le Président, le Vice-président, le DGS, la DGA et la responsable environnement, la CALI avec le Vice-Président et la chargée de missions environnement, pour la CDC de Haute Saintonge, le Vice-Président et le technicien de rivière et pour la CDC des 4B Sud Charente, le Vice-Président et la responsable du service environnement.
- Pour les institutions, la Trésorière de Chalais, EPIDOR avec son Directeur, l'animatrice du SAGE Isle Dronne, et la chargée de mission GEMAPI, L'agence de l'Eau Adour Garonne, la DDT de la Charente et Charente Eaux.

Cette réunion a été très productive et a permis de donner à tous le même niveau d'information. Les suites à donner :

- Envoyer le document de présentation / GEMAPI aux EPCI à FP,
- Déterminer si il s'agit d'un transfert ou d'une délégation de la compétence par les EPCI FP : quand/comment ?
- Le transfert de charges est-il possible ou pas ?
- Faire une nouvelle commission de révision de statuts avec les EPCI FP afin de finaliser le projet pour le prochain CS,
- Connaître le positionnement des communes non adhérentes afin les incluent dans le projet de statuts. La liste des communes non adhérentes au syndicat sera envoyé à chaque EPCI.

Etude pour la continuité écologique du barrage de Coutras

La rivière Dronne a été classée au L 214-17-2 du code de l'environnement en 2013 ce qui impose notamment aux propriétaires des ouvrages d'assurer la libre circulation des poissons. Le barrage de Coutras appartient à la commune. Il est le 1^{er} obstacle de l'axe Dronne et représente **un enjeu majeur** pour de nombreuses espèces (alose, lamproie, anguille), de plus il est le 1^{er} « verrou » de la Dronne. Les poissons migrateurs sont des espèces particulièrement sensibles, dont le cycle de vie se déroule dans des milieux aux caractéristiques totalement différentes. Au cours des dernières décennies, bon nombre d'entre eux ont disparu de nos fleuves et rivières à cause des activités anthropiques. L'axe Dronne comporte une centaine d'ouvrages transversaux pouvant influencer fortement la migration piscicole et notamment l'accès aux frayères.

Le barrage de Coutras a été restauré et équipé d'une passe à poissons en 1994. **Ce chantier a été mené conjointement avec le SIAH du bassin de la Dronne et la commune de Coutras.** La passe à poissons a été construite il y a plus de 20 ans mais n'est pas adaptée à ces espèces et sa présence ne permet pas à l'ouvrage de répondre aux objectifs de continuité écologique.

Entre 2015 et 2016, EPIDOR a réalisé la maîtrise d'ouvrage d'une étude de solutions pour la commune de Coutras. Les scénarios envisagés concernent la suppression de l'ouvrage ou la mise en place de 3 différents types de passes à poissons. La solution la moins onéreuse correspond à une passe à bassins dont le coût a été estimé à environ 660 000 €. La Dronne est également un support d'activités nautiques et en particulier la location de canoës. Les secteurs à enjeux sont principalement situés sur le cours moyen (entre Brantôme et La-Roche-Chalais). Cependant, la commune de Coutras a mis en place un service de location de canoës sur le plan d'eau du seuil. Elle souhaiterait développer l'activité et envisage de proposer des parcours entre Monfourat et Guîtres (18,3 km). Sur ce parcours, le barrage de Coutras est le seul obstacle à franchir.

Les 4 solutions envisagées dans le cadre de l'étude d'EPIDOR ne remplissent pas toutes les conditions pour développer de façon optimale le nouveau projet de la commune de Coutras :

- effacement du barrage, solution financée à 100 % par l'Agence de l'Eau et l'Europe (FEDER). Cette solution qui pourrait satisfaire l'usage canoë mais n'ai pas envisageable par la commune, le barrage faisant office de « carte postale de la commune »,
- passe à bassins (passe la moins chère), solution non compatible avec le franchissement par les canoës,
- rampe en enrochement, solution non compatible avec la navigation,
- passe à seuils successifs, solution compatible avec le franchissement par les canoës, mais intégration physique et paysagère plus difficile (très gros dispositif en béton qui s'étendrait de la guinguette jusqu'à l'ancienne passe et condamnerait tout l'espace présent sous le pont) et coût élevé (plus d'un million d'euros).

Afin de poursuivre la démarche engagée avec la commune, EPIDOR a évoqué une solution alternative, celle d'une rivière de contournement (dispositif mixte canoës/poissons), voire d'une rivière d'eau vive (dispositif mixte plus ludique). Le bureau d'étude Hydrostadium, référent français dans ce domaine, a été invité sur site le 24/09/16. Il a confirmé la possibilité de réaliser une étude de projet pour ce type de dispositif sur cet ouvrage. Il a proposé un devis pour la réalisation de cette étude (12 300 € HT soit 14 760 € TTC). Cette étude ne peut plus être prise en charge par EPIDOR qui recherche des solutions pour monter le projet (recherche maîtrise d'ouvrage et financement). Pour dénouer la situation aux enjeux environnementaux forts et jouer un rôle de facilitateur en égard à l'historique de l'ex SIAH de la Dronne, le syndicat pourrait assurer la maîtrise d'ouvrage de cette étude complémentaire (la commune de Coutras étant adhérente au Syndicat). Le Président précise que ces dépenses, **inscrites en 2017 en investissement**, feront l'objet d'une demande de subventions auprès de différents partenaires financiers.

Budget prévisionnel de l'étude pour la continuité écologique du barrage de Coutras :

		Etude	
Dépenses HT	Dépenses TTC	Recettes sur ht	
12 300€	14760€	Agence de l'Eau : 60%	Max 80% = 9840€
		Département 33 : 35%	
		FCTVA	2421€
		Autofinancement	2499€
TOTAL		TOTAL	

RESOLUTION : Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents décide

- D'**assurer** la maîtrise d'ouvrage de l'étude complémentaire, pour la conception d'une rivière d'eau vive répondant également aux objectifs de continuité écologique au niveau du barrage de Coutras,
- D'**inscrire** à minima cette dépense : 12300 € HT soit 14760 € TTC, à la section d'investissement du budget primitif 2017 du syndicat,
- De **solliciter** des subventions auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, du Département de la Gironde, de la région Nouvelle Aquitaine et des fonds européens, pour la présente étude,
- De **donner** le pouvoir au Président de signer les pièces concernant les présentes décisions.

Présentation du site Natura 2000 « Vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle » - positionnement du syndicat pour l'animation du site

Localisé dans les départements de la Dordogne, de la Charente, de la Charente-Maritime et de la Gironde, le site Natura 2000 FR 720 0662 « Vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle » (site d'intérêt communautaire, SIC), désigné au titre de la Directive habitats, s'étire à l'ouest de Brantôme vers le sud-ouest (secteur de Coutras) en longeant la vallée de la Dronne de part et d'autre sur 122 km de long et s'étend sur 5 931 hectares.

Les premiers inventaires, réalisés par le Muséum National d'Histoire Naturelle ont été menés dès 1995. Le site concerne 42 communes. Différentes mesures d'inventaires et de protection se superposent au site Natura 2000 :

- Une Zones naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique : « Vallée de la Dronne »,
- Le Domaine Public Fluvial de la Dronne à l'aval de Coutras.

Le constat est le suivant : Notre collectivité qu'est le SIAH des bassins Tude et Dronne aval est présente sur 3 (dept 16, 17 et 33) des 4 départements qui sont concernés par ce site. De plus, 38 % des communes concernées par ce site Natura 2000 se trouvent dans notre périmètre de compétence, pour une surface de 2 038 ha, représentant 35 % de la surface totale du site. Dans le cadre d'études et de programme pluriannuel, notre collectivité qui est une structure opérationnelle ancrée sur son territoire connaît bien son secteur de compétence, ses acteurs et les enjeux.

Le SRB (Syndicat de Rivières du Bassin) de la Dronne, est concerné par le site uniquement sur département de Dordogne par 62 % des communes concernées se trouvent dans leur périmètre de compétence sur une surface de 3 893 ha représentant 65 % de la surface totale du site.

La charte et le programme d'actions : Les pratiques passées et actuelles ont permis d'amener jusqu'à nous cette biodiversité. Des mesures incitatives basées sur le volontariat visent à poursuivre ses bonnes pratiques et à améliorer cet état de conservation sur le long terme. La charte, annexée au DOCOB (document d'objectifs), peut être signée lors de la signature de contrats Natura 2000 mais reste facultative. Elle liste des engagements non rémunérés donnant droit à exonération d'impôts fonciers sur le non bâti : 8 engagements généraux à tout le site, 6 engagements pour les milieux de type prairies, 2 engagements pour les haies et bosquets, 4 engagements pour les milieux forestiers en secteur alluviaux et 6 engagements pour le lit et les berges des cours d'eau.

Le programme d'actions du DOCOB comporte 28 actions : 13 sur la restauration ou la conservation des habitats naturels, 4 sur la restauration des continuités écologiques, 3 sur l'information et la formation, 6 sur l'amélioration des connaissances et l'évaluation des effets du DOCOB et 2 sur l'animation du site.

Depuis 2012, L'établissement public territorial du bassin (EPTB) de la Dordogne (sur 7 départements) a été missionné par le préfet de la Dordogne pour élaborer DOCOB à l'issue d'un long travail de terrain et de dialogue territoriale. A ce jour, le DOCOB a été rédigé et validé et le site entre dans sa première phase d'animation. Pour cette nouvelle phase, le code de l'environnement prévoit que les services de l'état réunissent les membres élus du COPIL (comité de pilotage) afin qu'ils désignent, parmi eux, la collectivité qui deviendra la structure porteuse, de la mission d'animation. Cette désignation est faite pour une durée 3 ans. Le président du COPIL devra également être désigné.

Concernant les structures porteuses, les services de la préfecture ont déjà reçu deux candidatures officielles :

- EPIDOR (Etablissement public territorial du bassin de la Dordogne),
- le syndicat de rivières du bassin de la Dronne (dept 24) : SRB Dronne.

D'autres collectivités, peuvent éventuellement, d'ici la tenue de cette réunion, se porter également candidate.

C'est au collège des élus qu'il revient, sur la base d'une négociation interne, de faire émerger une seule candidature à cette première mission d'animation. Aujourd'hui, il serait souhaitable qu'une position du comité syndical soit validée concernant le choix d'une structure pertinente porteuse de l'animation pour 3 ans.

RESOLUTION : *Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents décide*

- *de soutenir la candidature d'EPIDOR pour l'animation du site Natura 2000 de la « Vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle », seule structure ayant la bonne échelle, disposant d'une ingénierie nécessaire à ce type d'animation avec une vision globale pour une telle mission et qui a l'habitude de s'appuyer sur les structures locales compétentes.*
- *d'en informer la Préfecture de la Dordogne, le Président du Département 24 et le Président d'EPIDOR,*
- *le cas échéant de travailler en partenariat avec EPIDOR pour réaliser des missions sur notre territoire et dans les domaines de compétences du syndicat et de donner le pouvoir au Président de signer les pièces concernant les présentes décisions.*

Bilan des actions et des travaux 2016

PPG 2006-2016, tranche n° 10, La Vivéronne 2015-2016 :

Gestion de la ripisylve, 3 prestataires différents pour 9 km

- Secteur amont : la régie avec le chantier d'insertion PASS Sud Charente, 4.2 km de linéaire et 37 jours de chantier (avec une équipe de 4 salariés en moyenne),
- Secteur médian : l'entreprise CHARBONNIER, sur 2.4 km,
- Secteur aval : l'entreprise RIVOLET, sur 2.4 km.

Des travaux importants ont été réalisés pour améliorer la continuité écologique et recharger ce cours d'eau :

- 11 sites aménagés (ponts, passages à gué, vanne de décharge, cascade...),
- 2 km de cours d'eau restauré,
- 1065 tonnes de matériaux apporté.

Bilan financier de cette tranche 10 :

Postes de dépenses	Détail	Montant Prévisionnel / HT	Montant Réalisé / HT
Restauration de la ripisylve : Ruisseau de la Viveronne	9 590 m	47 950	41370,20
Aménagements de continuité écologique	11	30 000	42299,85
Aménagement de diversification et de restauration des habitats sur l'Argentonne	25	5000	
Chantier d'insertion : Convention Pass Sud Charente	interventions ponctuelles	2 800	2800
Frais de suivi/évaluation TR8 de 2013 sur l'Argentonne	suivi n+1	350	gratuit
Frais de procédures : MAPA	JAL	100	-
Travaux ponctuels sur tout le bassin		10000	9819,60
Total		96 200 €	96 289,65 €

PPG 2016-2017, tranche n°1, 2016-2017 :

Délibération n°30/2016 du 23/03/16. Cette tranche de travaux a débuté le 01/08/16.

Action		Linéaire de cours d'eau en m	Linéaire de berge en m	Coût unitaire ht/m de berge	Total HT prévisionnel
A 1 / ripisylve	Dronne T1 : réalisation sept 2017	9100	12 679	4.19	53 246
	Dérivation de Bonnes	1063	2126	0,91	1 932
	La Rivaille	5083	10166	1.35	13 775
	Fontaine de la Puissance	971	1 942	1.51	2 940
	Clapjeaud : début 2017	862	1 724	1.5	2 586
	Tude du pont du moulin Bâtraud au pont du moulin de la Forge	7 800	15 600	2.07	32 355
TOTAL A1		24 879			106 834
B 1 / Continuité	Liste 2 : barrage de Pavillon OP 18 : en cours d'instruction			70 000	70 000
C 2 / Embâcles	Tude et Dronne			8 000	8 000
C 3 / Jussie	Gestion des petits herbiers Dronne Charentaise			2000	2000
C 4 / Communication				10 000	10 000
C 7 / Ragondins	Appui aux GDONs			4 000	4 000
TOTAL					200 834

Non réalisé
En cours de réalisation
Réalisé

Les cours d'eau concernés:

- **L'astier de la Dronne à Bonnes** : 1063 m : 7,5 jours de chantier du 04 au 19 octobre. Travaux réalisés par la régie et 2 prestataires : PASS Sud Charente et Ets SARL Naudin TP,
- **Le Ruisseau de la Fontaine de la Puissance à Bonnes** : 971 m : 7,5 jrs du 05 octobre au 09 novembre. Travaux réalisés par la régie et 1 prestataire : PASS Sud Charente.
- **La Rivaille ou Cimier à Saint Quentin de Chalais** : 5083 m : 17 jrs du 15 novembre au 22 décembre. Travaux réalisés par la régie et 2 prestataires : PASS Sud Charente et Ets Charbonnier – Sud Charente Paysages.
- **Le Clapjeaud à Courgeac** : 862 m : 7,5 jrs de chantier du 12 janvier au 1^{er} février. Travaux réalisés par la régie et 2 prestataires : PASS Sud Charente et Ets Naudin.
- **La Tude Amont à Aignes et Puyperoux, Chavenat, Montmoreau, Saint Amand de Montmoreau** : 7800 m, du 15 novembre 2016 au 10 janvier 2017. Travaux réalisés par un prestataire : L'entreprise SARL Rivolet AREA.

Autres chantiers de 2016 :

- **Renaturation de Berge et bouturage** :
 - La Tude à Bors de Montmoreau en novembre 2016, 30 m linéaire de tissus Coco et 400 boutures.
 - La Tude à St Amand de Montmoreau en septembre 2016, 10 m linéaire de tissus Coco et 50 boutures.
 - Renaturation de Berge et Bouturage
- **Gestion des embâcles et arbres tombés tout au long de l'année 2016.**
- **Gestion et arrachage de la Jussie sur la Dronne charentaise** : arrachage sur le tout le linéaire de la Dronne, entre St Séverin et Bazac. 45 herbiers ≤ à 200 m² arrachés, pour une surface totale de 678 m² et 5 tonnes.
- **Accueil de stagiaires et formation du jeune public** :
 - 4 stagiaires accueillis sur l'année 2016 (Marion VILLEGGER en Master 2, Rémy DOUSSAIN en BTS, Thomas MONTIGAUD en bac pro et Noé DELPLANQUE en 3^{ème}).
 - Formation sur différentes méthodes de génie végétal (classe de CAP de l'Oisellerie).
- **Visite de terrain pour les élus du syndicat** : organisée le 10/05/16, sur un retour d'expériences d'effacement d'ouvrages sur le Ciron (dépt. 33).

Toutes les photos des travaux (avant – pendant – après) sont sur le site internet du syndicat.

Lutte contre le ragondin et soutien aux GDON du territoire du syndicat

La délibération du Comité Syndical n°17/2016, en date du 23/03/16, permettait d'octroyer une subvention aux groupements de défense contre les espèces nuisibles (GDON) présents sur le territoire syndical au prorata du bassin versant concerné par ces derniers. Le syndicat encourage depuis des années toutes les initiatives concernant la lutte contre le ragondin qui occasionne de nombreux dégâts aux berges de nos cours d'eau et participe à la dégradation de la qualité de l'eau. Cet état de fait va à l'encontre des objectifs recherchés et notamment de l'atteinte du bon état écologique des eaux. Le ragondin est également porteur d'une maladie transmissible à l'homme et pouvant être mortelle. Le syndicat travaille en lien étroit avec les trois GDON du bassin de la Tude et de la Dronne Charentaise en fonction des luttes engagées sur leurs territoires respectifs. Le syndicat est associé aux décisions qui sont prises par les GDON. Ils produisent annuellement les éléments comptables et financiers afin de pouvoir bénéficier de subventions votées par le syndicat.

Depuis le 01/01/16, le périmètre du SIAH des bassins Tude et Dronne aval s'est agrandi et il a été nécessaire en terme d'équité de traitement du territoire de pouvoir prendre en compte les GDON présents également sur les départements 17 et 33. Afin de continuer à lutter efficacement contre les ragondins, les GDON ont besoins de partenaires financiers, il a été décidé d'allouer à chaque GDON une subvention de 100 € par commune se trouvant dans son périmètre et se trouvant sur les bassins versants de la Tude et de la Dronne (départements 16, 17 et 33). Il apparaît aujourd'hui que tous les GDON n'ont pas le même niveau d'intervention qui est lié à la prime à la prise versée notamment par le GDON de Chalais. Il s'avère que cette indemnisation permet de garder actif un volume de piégeurs bénévoles qui réalisent un travail remarquable tout au long de l'année.

Les résultats sont probants notamment sur le GDON de Chalais avec plus de 920 prises en 2016. Face à cette qualité de piégeage le groupement de Chalais pourrait se trouver en difficulté financière en 2017. Pour cela, il serait souhaitable de doubler la subvention initiale de 100 € / commune et d'en faire bénéficier l'ensemble des groupements œuvrant dans ce domaine.

RESOLUTION : *Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents décide*

- De verser à chaque GDON une subvention de 200 € par commune se trouvant dans son périmètre et se trouvant sur les bassins versants de la Tude et de la Dronne (départements 16, 17 et 33),
- Qu'afin d'assurer la transparence de l'utilisation de l'argent public et pour répondre aux attentes de la Trésorerie de Chalais, chaque groupement devra faire une demande de subvention d'attribution en début d'année civile qui comportera le bilan, le compte de résultat N – 1, le budget primitif de l'année N et une cartographie des lieux de piégeages des ragondins,
- D'inscrire au budget primitif 2017 la somme de 8 600 € à l'article 6574,
- De donner le pouvoir au Président de signer les pièces concernant les présentes décisions.

Séance levée à 23 h 00